

Séance d'information sur la loi sur les puces européennes

- 29 mars 2022

-

En ligne via WebEx

Participez à cette session pour en apprendre davantage sur la stratégie de l'UE visant à renforcer son écosystème des semi-conducteurs et son leadership technologique.



EC - Audiovisual Service

Le 8 février 2022, la Commission a proposé la loi européenne sur les puces, un ensemble complet de mesures visant à garantir la sécurité d'approvisionnement, la résilience et la primauté technologique de l'UE dans le domaine des technologies et applications des semi-conducteurs.

Sur le marché des semi-conducteurs, qui connaît une croissance rapide, l'UE a pour objectif ambitieux de doubler sa part de marché pour le porter à 20 % d'ici à 2030.

En quoi consiste la loi européenne sur les puces?

La loi européenne sur les puces garantira que l'UE dispose des capacités, outils et compétences technologiques nécessaires pour renforcer son écosystème de semi-conducteurs, réduire les dépendances et accélérer les transitions numérique et écologique. Ses principaux composants sont les suivants:

- L'initiative «**Des puces pour l'Europe**» mettra en commun les ressources de l'Union, des États membres et des pays tiers associés aux programmes existants de l'Union, ainsi que du secteur privé, par l'intermédiaire de l'entreprise commune «puces» renforcée résultant de la réorientation stratégique de l'entreprise commune «Technologies numériques clés» existante. Un montant de 11 milliards d'euros sera mis à disposition pour renforcer la recherche, le développement et l'innovation existants, pour assurer le déploiement d'outils semi-conducteurs avancés et de lignes pilotes pour le prototypage, l'essai et l'expérimentation de nouveaux dispositifs destinés à des applications concrètes innovantes et pour favoriser les compétences

et les talents dans le domaine de la microélectronique. En outre, un fonds «Chips» facilitera l'accès au financement pour les jeunes pousses afin de les aider à mûrir leurs innovations et d'attirer les investisseurs.

- **Un nouveau cadre pour garantir la sécurité de l'approvisionnement** en attirant les investissements dans de nouvelles installations de production avancées et en accélérant ainsi l'innovation dans les nœuds avancés et les puces innovantes et économes en énergie.
- **Un mécanisme de coordination entre les États membres et la Commission** pour surveiller l'offre de semi-conducteurs, estimer la demande et anticiper et atténuer les pénuries.

Participez à la séance d'information

La DG Connect organise une séance d'information le **mardi 29 mars, de 14.30 heures** à 16.30 heures, afin de présenter les principaux éléments de la loi européenne sur les puces, ainsi que le calendrier préliminaire de son adoption.

La session est ouverte à toutes les parties intéressées de toute la chaîne de valeur des semi-conducteurs. Les participants auront la possibilité de formuler des observations et de poser des questions.

L'ordre du jour de la session comprend les points suivants:

- Bienvenue et introduction dans la loi de l'UE sur les puces
- Présentation du pilier 1 de la loi sur les puces de l'UE
- Présentation du pilier 2 de la loi sur les puces de l'UE
- Présentation du pilier 3 de la loi sur les puces de l'UE
- Q &A
- Conclusion

Pour participer à la session, veuillez utiliser le lien de connexion WebEx. Aucun enregistrement n'est requis.

Organiser

Commission européenne, DG Connect

Thèmes associés

Technologies numériques avancées Informatique avancée et informatique en nuage Décennie numérique

Source URL: <https://digital-strategy.ec.europa.eu/events/information-session-european-chips-act>